



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0530

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Programme mutualisé Tunisie - Attribution d'une subvention à l'association Cltés Unies France (CUF) pour la mise en place d'un programme mutualisé Tunisie 2015

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Vincent

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charriot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

**Conseil du 21 septembre 2015****Délibération n° 2015-0530**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Programme mutualisé Tunisie - Attribution d'une subvention à l'association Cités Unies France (CUF) pour la mise en place d'un programme mutualisé Tunisie 2015**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'attractivité et des relations internationales

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La coopération décentralisée française développée depuis 30 ans avec la Tunisie, pays qui souffrait jusqu'alors des effets d'une centralisation importante, a connu un coup d'arrêt au lendemain de la révolution de 2011. Suite aux rencontres de la coopération décentralisée franco-tunisienne organisées à Monastir en 2012, les coopérations ont peu à peu repris leur cours avec les délégations spéciales temporaires mises en place, sans toutefois retrouver une activité satisfaisante.

A la fin de l'année 2014, la Tunisie s'est dotée d'une Constitution qui définit le cadre futur dans lequel la décentralisation doit être mise en œuvre. Le redécoupage territorial, le fonctionnement des collectivités territoriales, leur degré d'autonomie et le principe de participation des citoyens sont mis à l'étude au sein des ministères tunisiens et de groupes de réflexion composés d'experts, d'élus et de représentants de la société civile.

Les groupes de réflexion mis en place font appel à des contributions extérieures, principalement auprès des pays européens. Dans ce contexte, les collectivités locales françaises, qui ont connu un processus de décentralisation, après une centralisation historique forte, présentent un avantage comparatif, qui amènent les autorités nationales et locales tunisiennes à solliciter régulièrement l'expertise française.

Par ailleurs, la grande majorité des bailleurs de fonds internationaux sont aujourd'hui engagés afin de permettre à la Tunisie de réussir sa mutation démocratique, sociale et économique.

Dans ce contexte particulier, le groupe-pays Tunisie de Cités Unies France, qui regroupe plus d'une vingtaine de collectivités locales représentatives de l'ensemble des niveaux de territorialité française, a été amené à s'interroger sur comment apporter une expertise efficace auprès des collectivités tunisiennes, tout en valorisant à l'international les compétences des collectivités locales françaises.

Lors de la réunion en date du 13 mai 2015, le groupe pays Tunisie a proposé que les collectivités françaises unissent leurs actions dans un programme de travail mutualisé. Une première étape de ce programme a pour objectif la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité en 2015, préfigurant un programme mutualisé plus ambitieux à partir de 2016. Ce programme devra pouvoir répondre efficacement aux besoins des autorités locales tunisiennes dans ce processus de décentralisation.

La Communauté urbaine de Lyon s'est engagée depuis plus de 20 ans dans des partenariats avec des villes étrangères et notamment avec les villes du Maghreb comme Sétif en Algérie et Rabat au Maroc, propose de prendre part à ce programme mutualisé.

Ce programme, pourrait être l'opportunité pour mieux appréhender la situation tunisienne actuelle et de préparer les conditions pour développer à plus long terme une coopération décentralisée avec une ville tunisienne.

Un premier groupe de travail s'est constitué autour de Cités Unies France, afin d'élaborer un projet qui a fait l'objet d'une demande de co-financement auprès du fonds de soutien à la coopération décentralisée franco-

tunisienne du Ministère des affaires étrangères et du développement international qui a donné son accord de principe. Le projet a été précisé dans les contours suivants :

**Objectif général :** Participer à la formation des agents territoriaux et des élus locaux tunisiens présents et futurs.

**Objectifs spécifiques :** Définir les contours d'un programme mutualisé français opérationnel à compter de 2016 mobilisant l'expertise des collectivités territoriales membres du groupe-pays Tunisie de Cités Unies France capables de répondre à un besoin de formation des agents territoriaux et des élus locaux tunisiens dans les domaines suivants :

- la gouvernance locale,
- le renforcement des compétences des agents et des élus locaux (gestion de projet, gestion des ressources humaines, commande publique, maîtrise d'ouvrage),
- l'action publique locale en matière de planification et de stratégie.

#### **Programme d'actions et calendrier prévisionnel 2015**

- Organisation d'une réunion de concertation avec les institutions et ministères tunisiens compétents en termes de décentralisation afin d'estimer à un niveau global les besoins en formation (juillet 2015),
- Réalisation d'une expertise détaillée permettant de mieux quantifier les besoins en compétences pour chacun des territoires tunisiens (Gouvernorats, grandes villes) et par domaine d'intervention mais aussi d'identifier avec précision les ressources humaines mobilisables du côté des collectivités françaises susceptibles de répondre à ces besoins (août-octobre 2015),
- Synthèse des résultats de cette expertise faisant apparaître les correspondances entre l'offre et la demande de formation, pour lesquelles le programme mutualisé pourra être opérationnel (novembre 2015),
- Organisation d'un séminaire de restitution en France ou en Tunisie ouvert très largement aux collectivités tunisiennes et françaises, aux institutions concernées et aux bailleurs de fonds intéressés par ce projet (fin novembre 2015).

#### **Plan de financement**

Le montant total des dépenses est estimé à 50 000 €. Elles se répartissent entre des frais de déplacements et de missions, des prestations de services, des frais de personnel et des frais de gestion administrative.

Les recettes proviennent du Ministère des affaires étrangères et du développement international à hauteur de 30 000 € (60 %) et de participations des collectivités membres du groupe volontaires avec un seuil minimum de 5 000 € de participation financière (10 %).

#### **Gouvernance du projet**

Cités Unies France, chef de file du projet, assure la maîtrise d'ouvrage. A ce titre, il perçoit la subvention du Ministère des affaires étrangères et du développement international et les participations des collectivités volontaires.

Un comité de pilotage est mis en place. Le président du Groupe-pays Tunisie en assure la présidence. En sont membres tous les membres qui ont fait acte de candidature avec Cités Unies France, et y sont associés les autres collectivités membres du groupe-pays Tunisie ayant manifesté leur intérêt à participer à la démarche mutualisée. Toutefois, seuls les partenaires financiers du projet voient leurs frais de déplacements et de missions remboursés.

Il est donc proposé au Conseil de participer en qualité de partenaire au projet de programme mutualisé Tunisie et d'attribuer d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au profit de Cités Unies France, pour la mise en œuvre du programme ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - la participation de la Métropole de Lyon au programme mutualisé Tunisie 2015 porté par le groupe pays Tunisie de Cités Unies France,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000 € au profit de l'association Cités Unies France pour la mise en œuvre du programme mutualisé.

c) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association cités unies France définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** de fonctionnement sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - compte 6574 - fonction 048 - opération n° 0P02O1920.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.**